



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE
Restriction de la circulation et du stationnement
Enlèvement des betteraves campagnes 2023/2024
N° 119/2023

Le Maire de la Commune de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu la campagne betteravière menée sur le territoire de la commune de Raimbeaucourt par l'entreprise TEREOS Sucre France,

Vu le courriel émanant de Monsieur François Pecqueur, responsable de secteur Tereos Sucre France en date du 04 octobre 2023, relatif à une demande d'autorisation de circulation des camions (poids-lourds) dans la rue du Rossignol à Raimbeaucourt, en vue de l'évacuation des betteraves sucrières,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers de cette rue et d'y restreindre la circulation,

ARRETE

Article 1 : A partir du lundi 09 octobre 2023 et jusqu'à la fin de l'évacuation du dépôt des betteraves, la rue du Rossignol à Raimbeaucourt sera réglementée comme suit :

- Le stationnement des poids lourds sera interdit sur les trottoirs,
- Les camions dans lesquels seront évacuées les betteraves ne sont pas autorisés à circuler dans la rue énoncée dessus à plus de 10 km/h.

Les services de secours et d'incendie ainsi que les médecins, kinésithérapeutes, infirmières, autres personnels soignants et les riverains devront faire preuve de prudence et circuler à une vitesse maximale de 10km/h.

Article 2 : Monsieur François Pecqueur signalera à 150 m de part et d'autre du lieu de dépôt et du chargement des betteraves la zone dangereuse. La signalisation sera mise en place par ses soins à l'aide de panneaux réglementaires rétro-réfléchissants.

Article 3 : Monsieur François Pecqueur Sucre France procédera au nettoyage de la chaussée : balayeuse, lame équipée d'une bayette de caoutchouc. La chaussée sera également lavée à l'eau.

Article 4 : En cas de chute de betteraves sur la chaussée de la rue du Rossignol ou des rues de la commune traversées par les camions, elles seront systématiquement ramassées par le conducteur du camion qui sera réputé responsable des incidents ou accidents pouvant survenir.

Article 5 : Monsieur François Pecqueur, responsable de secteur Tereos Sucre France est chargé de l'application du présent arrêté qui lui sera notifié et dont copie sera transmise pour information :

- au Commissaire Général de la Police de Douai,
- au SDIS : -circulation.g5@sdis59,
- au service collecte des déchets de Douaisis Agglo,

Il sera publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour un excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Notifié à : M. François PECQUEUR
Par courriel le 06 octobre 2023
Avec accusé de réception

Fait à Raimbeaucourt,
Le 05 octobre 2023
Le Maire

Publié sur le site Internet de la commune le 06 octobre 2023

Alain MENSION